

SCHEIDER Michel Joseph

(1893 - 1969)
Bettembourg

Patents (details)

1 - Tracteur automobile formant l'échangeable moitié-véhicule propre à faire le train d'outillage ainsi que de charge à actionner des machines stationnaires

LU patent 11445
Application date 26 June 1919

Les tracteurs formant l'échangeable moitié-véhicule sont de diverses utilités. On profitera la partie traction pour tous les véhicules suivant le cas de nécessité en accouplant les deux parties, ce qui présente ordinairement un véhicule à deux essieux qui se vire le plus court et qui utilisera la charge de la partie accouplée pour l'adhérence des roues motrices sur le sol. - C'est surtout l'agriculture qui demande un court rayon de virage et pas de poids morts tassant le sol; mais ces conditions se rendent néanmoins aux systèmes à remorquage dont on se sert actuellement le plus.

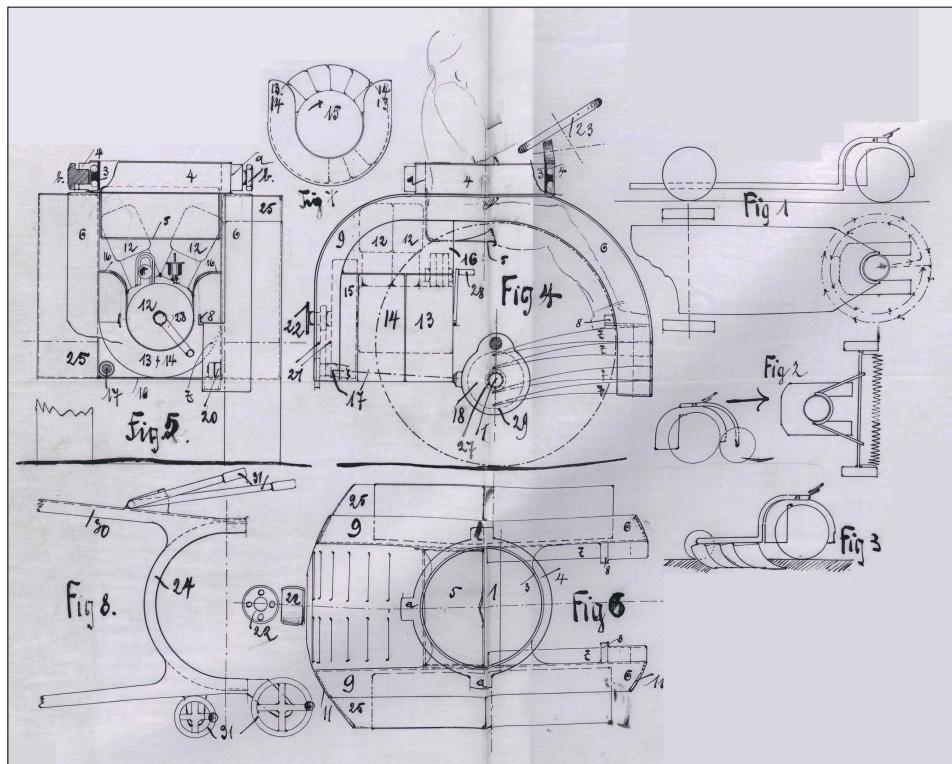
Des tracteurs moitié-véhicule ont paru.

Mon invention a pour but une construction simplifiée et à petites dimensions des machines de ce genre; ayant une grande capacité de virage, de traction et d'utilité diverses.

Ces qualités seront atteintes comme suivant [?]:

Le tracteur se compose d'un essieu qui porte à chaque extrémité le système courant le sol et en son milieu les organes de fonctionnement y compris le conducteur. Le tout est disposé par arbre vertical (3) dont un collier supérieur (4) appartenant à la partie couplée, (Fig 4, 5, 6) ce qui permet de le virer autour de soi-même et parce que les roues directrices sont aussi les motrices on peut circuler alors d'un angle de 0-360°.

Pour que cette circulation soit sans effort, le siège du conducteur est placé suivant la course de direction. Le palier-direction est si largement dimensionné pour qu'il permette de placer le conducteur dans son centre ...

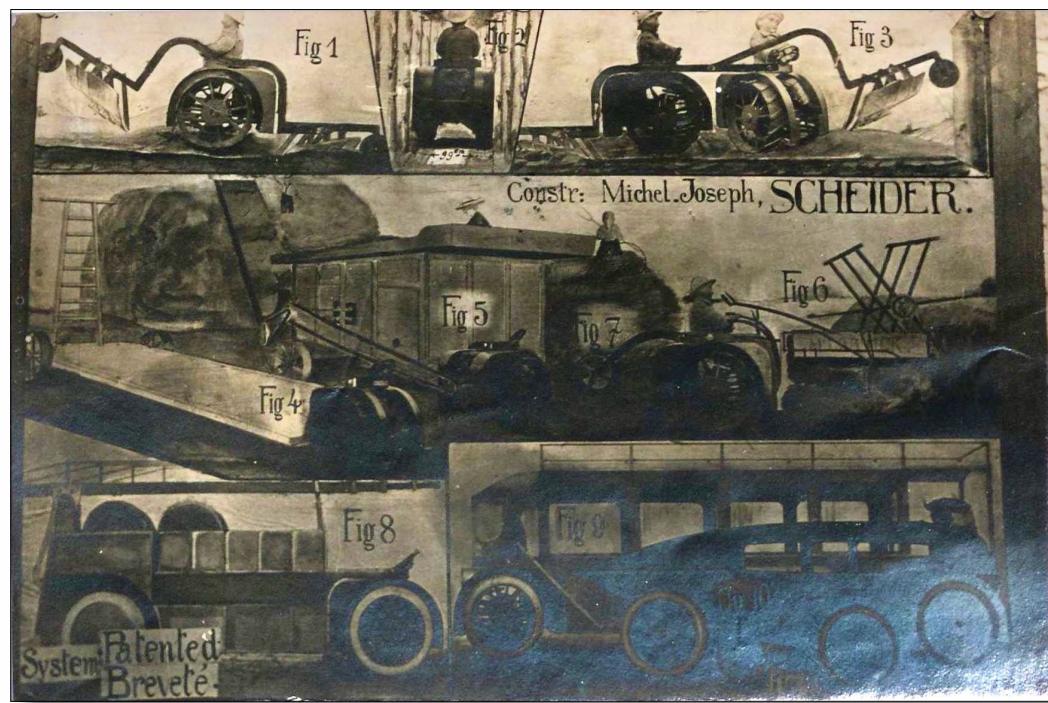
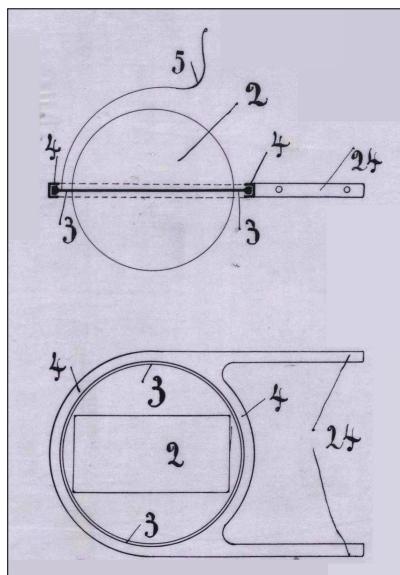


2 - Tracteur automobile

LU patent 11513
 Application date 23 September 1919
 Addition to LU11445

Le dispositif de direction des deux trains, Art. 1 et 2 du résumé [du brevet LU11445] peut se placer aussi de la manière de ne pas se trouver autour du conducteur; il sera alors plus bas que celui-ci et entoure par sa plus large dimension le complet train-tracteur en son cercle.

- 4** est le collier supérieur (de la partie accouplée)
- 3** est le collier intérieur (arbre vertical) de la partie traction
- 2** est la partie traction
- 5** est le siège conducteur
- 24** sont les branches pour l'accouplement.



3 - Machine à écrire se portant dans la poche du gilet

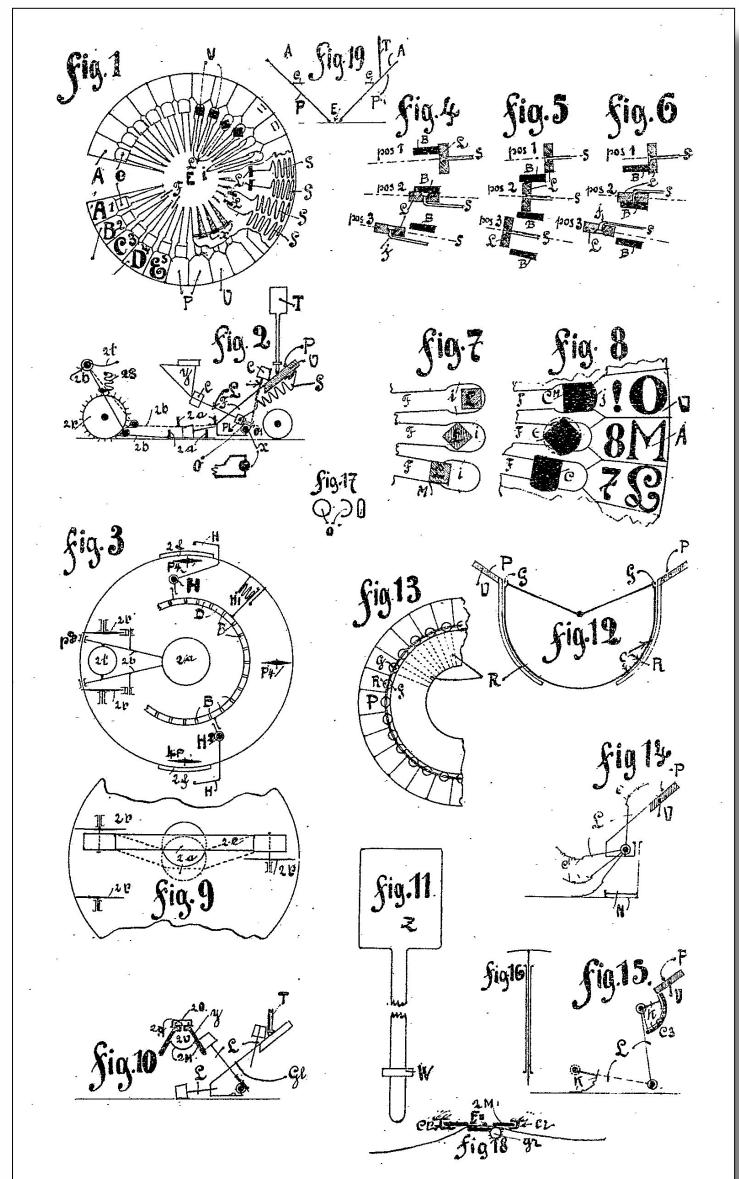
FR patent 573954
Application date 31 October 1923

L'inventeur ayant l'intention de construire une machine à écrire de dimensions très réduites, de grande capacité et d'un bas prix, s'est basé sur l'idée:

De placer les caractères dans un entonnoir en les faisant directement avancer vers le centre pour l'empreinte par une tige portée à la main et enfin de faire voyager librement la machine sur le papier pendant que l'une des mains aide à la guider.

Ces principes ont permis d'avoir un petit appareil que l'on peut porter dans la poche, prêt à l'emploi, et d'écrire sur des feuilles reliées ou des feuilles de grandes dimensions, ce qui n'est pas possible avec la machine à chariot. Le prix modique, qui est celui d'un porte-plume réservoir, la rendra accessible comme lui; mais elle écrit plus vite, plus lisiblement et fatigue moins. Le chemin pour arriver à l'empreinte est le plus court par les caractères en position circulaire et avec lui les efforts sont en proportion de la longueur, du poids à déplacer (resp. le levier sera plus grand) et de la vitesse (plus l'on veut écrire vite, plus le caractère doit être accéléré). Ensuite sur un minimum d'efforts il y aura, un minimum de contre-efforts, ce qui rend le travail de la machine plus doux. Réduire les efforts, c'est aussi réduire l'usure. La grandeur de la machine était autrefois limitée par la surface des touches nécessaire à l'emplacement des doigts. Mais en employant au lieu du doigt une tige en pointe (fig. 11) cette surface a pu être énormément réduite; ce qui apporte avec une faible grandeur, l'avantage de l'aperçu permanent sur tout le champ des touches et de l'action plus concentrée; choses qui réduisent la fatigue. La formation des touches directement sur les caractères n'aurait pas permis une surface suffisante à la vue, comme à l'action et les segments étant d'autant plus grands que le cercle l'est lui-même, les touches ont été placées sur un cercle plus grand que celui des caractères.

...



4 - Perfectionnement des volets à enroulement qui s'appliquent principalement aux bâtiments et aux meubles

FR patent 732331
Application date 6 February 1932

Il est connu que les lattes des volets à enroulement sont reliées les unes aux autres par une agrafe ou une bande flexible, encastrée dans le bois moyennant une mortaise compliquée à faire et qui affaiblit énormément le bois.

La présente invention a principalement pour but de réduire ces inconvénients par deux systèmes différents:

Le premier pour les volets à lattes s'écartant;

Le deuxième pour les volets ne s'écartant pas.

Pour le premier système (fig. 1) à lattes s'écartant l'agrafe A consiste en une tige T de fil de fer ayant à chaque bout la forme d'un œillet O¹, O².

Cette agrafe est logée dans le bois moyennant un trou à étage B (voir petit modèle [12 cm.] déposé).

Pour fixer l'agrafe l'un des œillets O¹ est replié une fois l'agrafe placée dans le trou.

De cette façon les deux œillets étant plus larges que le trou empêchent l'agrafe de sortir.

Le grand diamètre du trou sert pour encastrer les œillets, ce qui est nécessaire lorsque les lattes se tassent, c'est-à-dire lorsqu'on enlève l'ajour entre les lattes E.

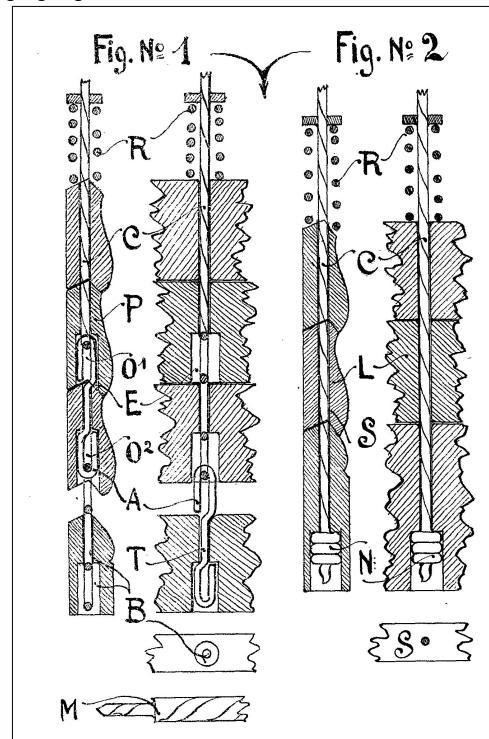
Pour le même but les œillets sont allongés. L'étage du trou se fait en une fois avec une mèche à étage M.

Ce qui concerne le volet en général l'inventeur prévoit de faire la partie du haut en lattes ne s'écartant pas (voir système câbles fig. 2, décrit par la suite). Cet arrangement forme une nasse assez pesante pour chasser les lattes du dessous; c'est-à-dire pour rendre la fermeture plus hermétique.

Pour le deuxième système à lattes ne s'écartant pas (fig. 2) il y a un câble métallique galvanisé C qui traverse les lattes L resp. tout le volet du haut en bas.

Pour cela les lattes ont le trou sans étage S. A l'extrémité le câble est fixé à la première latte du bas par un nœud N tandis que les autres lattes sont simplement enfilées dans le même câble.

Le volet sera tenu jointif en raison du propre poids des lattes et du ressort à l'extrémité supérieure du câble R.



Corresponding patent

LU

5 - Perfectionnement des volets à enroulement

LU patent 19492
Application date 24 January 1933

(copy to be obtained from Archives nationales)

6 - Jeu de table dit Football

LU patent 23214
Application date 4 March 1937

(copy to be obtained from Archives nationales)